

Morasse, Gasaubon & Cie.,
PROPRIETAIRES.

Ls. LALIBERTÉ, IMPRIMEUR.

La Gazette de Sorrel

REDIGEE

Par des Collaborateurs.

Journal Bi-Hebdomadaire Politique, Commercial, Agricole et Littéraire

23EME. ANNEE.

PUBLIE DANS LES INTERETS DU DISTRICT DE RICHELIEU.

No. 65.

Wm. Lunan & Fils,

— MANUFACTURE DE —

Biscuits, Pain, Confiseries, Farine Préparée, Poudre à Pâte, Etc.

Attirent l'attention du public et du commerce sur les articles qui font leur spécialité, dont l'assortiment est considérable et complet et les qualités supérieures. Ils attirent particulièrement l'attention sur les

POUDRE A PATE DITE

PRINCESSE & ORIGINAL,

Qui sont sans contredit les meilleures préparées au Canada. A preuve lisez les appréciations des principaux chimistes de la Puissance et les lettres de Son Altesse Royale la PRINCESSE LOUISE et du COMTE DUFFERIN, dans le "Princess Baker."

Sur réception d'un timbre de 3 cts, nous enverrons à toute adresse un paquet échantillon de Poudre à Pâte Princess et un exemplaire du Princess Baker qui contient des recettes précieuses et renseignements utiles.

Ci-joint une énumération de quelques-unes des espèces de BISCUITS que nous fabriquons :

ABERNETHY, ARROWROOT JUMBLES, BOSTON, CABIN, DOMINION, FANCY, FANCY GLAZED, FRENCH, FUIT, IMPERIALS, ICED LEMON, LEMON, MIXED, NON-PAIRELS, NURSERY, OYSTER, PICNIC Nos. 1 et 2, QUEEN DROPS, QUEENS Nos. 1 et 2, RICH MIXED Nos. 1 et 2, SEED, SHIP BREAD, SODA, TEA, SPICE NUTS Nos. 1 et 2, SQUARE, STAIR, SUGAR, WINE, Etc.

Poudre à Pâte "ORIGINAL" en paquets de 3 oz, 5 oz, et 16 oz.
Poudre à Pâte "PRINCESSE" en boîtes métalliques de 4 oz, 8 oz, et 16 oz.
FARINE PRÉPARÉE en paquets de 3 et 6 lbs.
CONFISERIES, assortiment considérable.
PAIN BLANC et BRUN de la meilleure qualité, livré à tous endroits de la ville.
Les LISTES DES PRIX sont expédiées sur commande.
Les MARCHANDS DE LA CAMPAGNE et le COMMERCE peuvent s'approvisionner en gros au plus bas prix de Montréal.

WM. LUNAN & FILS,

SOREL, Que., Canada.

1er mai 1880.—ua.

IL EST DANS L'INTERET DE CHACUN DE SAVOIR
QUE TOUTE NOTRE

IMPORTATION DE PRINTEMPS

A été achetée avant la hausse ; le tout pour être vendu à l'ANCIEN PRIX.

— DE PLUS : —

DEUX STOCKS DE BANQUEROUTE
ACHETES A

45 Cts. DANS LA PIASTRE

Et quelques MARCHANDISES ENDOMMAGÉES.—Il y a certainement avantage à venir voir notre Assortiment avant d'aller ailleurs.—

AU QUATRE SAISONS,

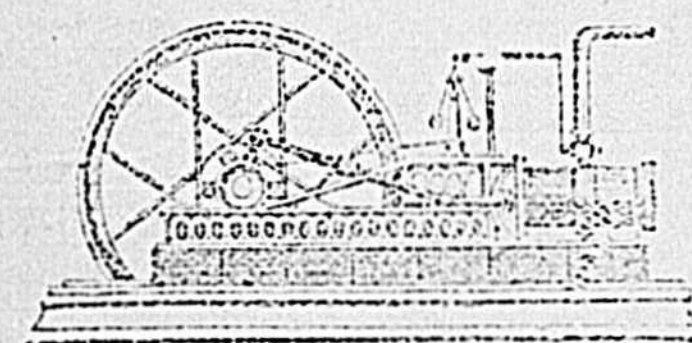
NO. 97, RUE NOTRE-DAME,

J. PERREAULT & CIE.,

Quelques portes à l'Ouest de chez le Dr. PICAULT.

P. S.—Notre Département des MODES est maintenant au complet, et toute commande sera exécutée sous le plus court délai et avec le plus grand soin

1er mai 1880.—3m.



ELZEAR DROLET,

Fabricant de Voitures,

RUE CHARLOTTE,

SOREL,

a le plaisir d'annoncer la récente réouverture de ses ateliers.

Se charge de toutes commandes en fait de voitures de toutes sortes,

Wagons Phaétons légers,

Carrosses, Equipages de Course

Voitures couvertes et découvertes,

OUVREGE ELEGANT ET SOLIDE.

Commandes exécutées promptement.

Termes et conditions de paiement faciles.

Le soussigné se flatte de pouvoir satisfaire et accommoder tous les goûts et sollicite en conséquence l'encouragement et de ses anciens pratiques et du public en

Général.

L'établissement est sur un meilleur pied que jamais.

VENEZ ET VOUS VERRERZ.

ELZ. DROLET.

1er mai 1880.—u.

AXIOME

"Un pied bien chaussé est l'indication d'une bonne santé, d'une bonne bourse, d'une conscience tranquille : c'est l'assurance d'une personne d'ordre, on le porte et tout le monde le voit.".....

18, RUE AUGUSTA,

EN FACE DU MARCHÉ,

F. PLOUF,

Assortiment de CHAUSSURES de toutes sortes, de toutes dimensions et de tous prix.

EN DEBIT DE LA HAUSSE, M. Plouf tient ses prix passés ; il compte sur l'encouragement du public, qui ne lui a pas manqué jusqu'ici.

Son établissement a été considérablement agrandi à l'approche du printemps et il est plus qu'jamais en état de donner satisfaction à ses nombreuses pratiques.

AVIS.—Si vous voulez trouver CHAUSSURE A votre pied, allez au magasin de

FELIX PLOUF,

No 18, RUE AUGUSTA,

SOREL.

1er mai 1880.—u.

ADRESSES D'AFFAIRES.

A. Lebond de Brumath,

Enseignant à quelques professeurs de l'Ecole Normal, au Convent Villa-Marie, à l'Académie St. Antoine, etc., propose à des prix modérés, les jeunes gens qui veulent passer leur examen préparatoire à l'Ecole du Droit ou de la Médecine. Il enseigne également l'allemand, l'hippologie, l'art militaire, etc.

251, rue St. Denis, Montréal.

15 mai 1880.—3m.

W. H. CHAPDELAIN,

NOTAIRE,

Bureau et résidence :

52, RUE GEORGIE 52.

1er mai 1880.—ua.

G. I. BARTHE,

AVOCAT,

No. 17, RUE GEORGIE.

SOREL.

Ayant repris activement l'exercice de sa profession, M. Barthe espère obtenir une part du patronage de ses amis et du public en général.

Sorel, le 31 Dec. 1879.

JOS. RICHARD,

HUISSIER,

VILLAGE DE ST. AIMÉ.

Comté de Richelieu,

Se charge de collections en même temps que de tout ouvrage d'huissier.

Sorel, 4 Oct. 1879.—43m

J. A. E. GENEVEUX,

REVENDEUR

ET AGENT COLLECTEUR.

Bureau à BERTHER (VIRG).

1er mai 1880.—ua.

L. P. P. CARDIN,

Notaire Public

Commissaire pour recevoir les affidavits.

33 Rue Augusta, SOREL.

On trouvera à ce bureau de l'argent, sur hypothèque, à un taux n'excédant pas 8 p. c.

Sorel, 1er mai 1880.—ua.

J. F. ARMSTRONG,

Comptable

Et Agent d'Assurance.

42, Rue Augusta, Sorel.

1er mai 80.—ua.

JOSEPH LORD,

TAILLEUR.

No 30, Rue de la Reine,

SOREL.

Bonne coupe garantie.—Prompte livraison.—Prix modérés.

1er mai 1880.—ua.

CELEBRES LUNETTES ET LORGNONS

De Lazarus & Morris.

—AUSI :—

Lunettes dites de Cristal de Roche.

T. NETTELTON.

Soul Agent pour la ville de Sorel.

S'adresse à sa Galerie Photographique, près du marché, ou à son Dépôt de Vêtements, 31, rue du Hôtel, en face du magasin Labelle.

12 nov. 1879.—12 janv. 81.

DÉMENAGEMENT.

GEORGE VEILLET,

TAILLEUR,

a transporté son atelier dans la BATISSE de M. ANDRÉ CHAPDELAIN, porte voisine du SORELLOIS.

Se charge de la confection de tous vêtements pour hommes et enfants.

Ses capacités bien connues sont un gage de succès, et ayant un atelier plus spacieux que ci-devant, il sera plus en état de donner satisfaction à ses pratiques.

Adresse :

RUE AUGUSTA, - SOREL.

1er mai 1880.—ua.

800 Pooles de Cuisine,

1500 Pooles Doubles,

60 Pooles de Fermier,

Avec BOUTILLON.

Ustensiles de Cuisine, Fourneaux de Maisons, Outils, Vitres, Peintures, Huiles, Vernis, et un assortiment complet de Parapluies pour marchands de la campagne et entrepreneurs d'Églises et de Maisons, à vendre à bon marché, à la Maison

AUGUSTE COILLARD,

Marchand de Fer,

233, 235, 237 et 239, Rue St. Paul, Montréal.

P. S.—J'achète aussi la vieille fonte.

1er mai 1880.—3m. x 3l.

FEUILLETON.

45

Les Compagnons de Minuit.

PAR

LOUIS BAILLEUL.

ESPIONNAGES SPACIEUX.

LXVI

CE QUI ADVINT DU COMTE DE

LORME.

(Suite.)

Il s'arrêta soudainement, en entendant un bruit étrange dans la pièce en bas. Ce bruit fut suivi d'un autre qui résonna dans l'escalier.

—Nous sommes trahis ! dit-il. D'un bond, il s'élança comme un tigre sur Diablotin, mais celle-ci, toujours sur la qui-vive, glissa de dessus la table, en faisant feu.

La balle écorcha la tempe de Jarry, et alla se loger dans le mur, derrière lui. Un instant après, il sautait sur la table et gagnait la fenêtre, d'où il s'élançait, juste au moment où la porte était enfoncée et où Travert entra avec une demi-douzaine d'agents.

Une lutte désespérée mais courte s'ensuivit. Samuel, Tristan, Courtes-Jambes et le géant Goliath, qui avait combattu comme un taureau, furent bientôt réduits à l'impuissance.

Le combat terminé, M. Travert, passa en revue la chambre et ceux qui s'y trouvaient. Deux personnes qu'il cherchait manquaient.

Notre amie Diablotin, et Isidore Jarry. Au moment où Jarry avait sauté par la fenêtre, Diablotin, avec l'audace qui lui était naturelle, avait, après avoir jeté le paquet de papiers au comte de Lorme, qui se remettait lentement des effets de la strangulation partielle qu'il avait éprouvée, sauté après lui en criant à Travert et à ses amis de la suivre.

Mais dans la confusion et dans le bruit de la bataille, sa voix n'avait point été entendue, et l'on n'avait pas remarqué sa disparition.

—Faites descendre ces drôles, Jacques, dit Travert à l'un de ses hommes, tandis que les autres iront à la recherche de la petite. Sans elle, monsieur le comte, ajouta-t-il, vous auriez passé un mauvais quart d'heure. Elle vous a vu dans la fièvre, et a reconnu ce misérable, dit-il, en indiquant Samuel. La chance a voulu encore que je me sois rendu chez vous, au même moment, et que j'aie trouvé sur la table ce joli petit faux.

Il montra le billet que le comte avait reçu.

—Le tour n'était pas mal joué, continua-t-il, et ce Jarry est le plus rusé coquin que j'aie rencontré depuis longtemps. Un mot de la jeune fille a suffi pour me mettre au courant, et nous nous sommes vite jetés sur vos traces. Diablotin, toutefois, a encore été plus prompt que nous,—et, résolu sans doute, à nous devancer tous, elle a voulu voir ce qui se passait ici ;

—et cela a été bien heureux, à en juger par l'état dans lequel nous vous avons trouvé.

—Le fait est, répliqua de Lorme, que je dois la vie à sa bravoure,—et regardant les papiers qu'il tenait à la main,—plus que la vie, peut-être, le bonheur de recouvrer mon nom,—et la félicité de mon enfant.

L'un des agents revint annoncer qu'il n'avait rien vu de Diablotin, mais qu'il avait trouvé un bonnet et quelques morceaux d'une robe près de la mare d'eau que nous avons précédemment mentionnée. Ce bonnet et ces morceaux de vêtements furent immédiatement reconnus comme ayant appartenu à Diablotin.

—Il doit y avoir en une lutte violente, fit observer l'agent, car la terre est toute piétinée autour de la mare.

—Dieu du ciel ! s'écria le comte,—ce misérable l'a peut-être tuée !

—Il est homme à commettre des crimes plus horribles, dit l'agent, gravement ; allons examiner l'endroit.

Ils suivirent les pas d'un homme et ceux d'une jeune fille, jusqu'à une portion de la mare, qui s'étendait derrière la maison. Ils acquirent la conviction que là avait eu lieu une lutte, d'après les marques qu'on apercevait sur une large étendue de terrain.

—Voilà les traces des roues d'une voiture, fit observer Travert ; si elle n'a pas été noyée, elle a été emmenée dans la direction de la ville.

—Il faut voir dans la mare, dit le comte, en proie à une réelle excitation.

La mare fut sondée, mais sans résultat.

—Ils l'ont entraînée, bien sûr, dit M. Travert.

—Qu'est-ce qu'ils vont en faire ? demanda le comte, d'une voix qui montrait toute l'étendue de ses appréhensions.

M. Travert ne répondit pas et se contenta de siffler doucement.

LXVI

UN RAYON DE SOLEIL.

Une demi-heure après le départ du comte de Lorme avec Samuel, le comte de Charleville et son fils, le capitaine d'Harcourt, arrivèrent à la maison.

Le comte de Charleville avait hâte d'embrasser sa nièce, et d'apprendre de sa bouche l'histoire miraculeuse de ses aventures et de ses souffrances. Il était, en outre, impatient de voir le comte de Lorme dont la résurrection lui paraissait tellement extraordinaire qu'il n'osait presque y croire.

—Il faudra qu'il vienne dîner avec nous à Bougival aujourd'hui ; nous n'aurons avec nous que mon ami le chef de la police, et madame Mesnard. Madame Mesnard a toujours beaucoup aimé Hélène. Elle sera, comme nous, enchantée de la revoir et de l'embrasser.

Nous passerons sur la rencontre et l'entrevue d'Hélène et de son excellent oncle, qui, malgré sa froideur, avait un très bon cœur, et nous laisserons au lecteur le soin d'imaginer avec

quel étonnement il écouta le plus incroyable des récits. Quand Hélène lui décrivit son entrevue avec Madame de Charleville et l'attaque dont elle avait été l'objet de la part de madame Prudence, son chagrin fut extrême et il éclata en sanglots.

—Ils ne m'échapperont pas, dit-il, quand sa douleur se fut un peu calmée ; ma pauvre femme sera vengée.

Quand Hélène eut fini, il l'embrassa affectueusement en la serrant sur son cœur.

—Que le ciel te bénisse, ma chère enfant, dit-il. Tes épreuves, je l'espère, sont finies. Tu as trouvé, n'en doute pas, un père qui t'adore, et ma femme, ma pauvre femme, quand elle nous sera rendue, sera pour toi comme une mère.

Le comte s'arrêta, un sourire d'un moment épanouit son visage, et, embrassant une seconde fois Hélène, il regarda son fils.

—J'espère, ajouta-t-il, j'espère même qu'une alliance plus étroite est possible. C'est un sujet dont je me réserve de parler à ton père.

Il fut arrangé qu'Hélène partirait tout de suite avec eux pour Bougival, et le comte lui sauta au cou, et le comte lui sauta au cou, et le comte lui sauta au cou.

—Nous prenons les devants, dit-il, afin d'être certains que ton père ne perdra pas de temps pour nous suivre.

Cet arrangement fut adopté. Comme ils se sentaient heureux, le jeune capitaine et Hélène ! Comme les yeux de la jeune fille brillèrent, et comme son cœur battit agréablement quand elle donna la main à Henri d'Harcourt, pour s'asseoir à côté de son oncle !

Quel pouvoir merveilleux que celui d'un amour honnête et pur ! Il n'y avait que quelques heures à peine qu'Hélène avait vu se réaliser la grande espérance nourrie par son cœur, et cependant, comme par une sorte d'enchantement, ses joues avaient retrouvé leurs couleurs, et déjà ses yeux réfléchissaient tout l'éclat du bonheur et de la santé.

Quel grand et puissant médecin que la joie.

Quant à Henri d'Harcourt, un changement également visible s'était opéré en lui, depuis que nous l'avons vu. Il n'avait plus cet air soucieux qui assombrissait son jeune visage ; il était maintenant radieux.

Nous étonnerons-nous si de temps à autre, Hélène, jette avec orgueil, sous ses longs cils, un regard de fierté sur son beau et superbe fiancé,—sur ses yeux brillants, si pleins d'amour et de tendresse,—sur son visage noble et expressif ? Elle sait, à n'en pouvoir douter, que ce jeune homme, beau, fort, et brave, donnerait sa vie pour lui épargner la moindre peine.

Au moment où ils partirent pour Bougival, après qu'Hélène eut écrit quelques mots affectueux pour son père et laissé une note pour son humble amie Diablotin, le temps parut s'é-

claircir tout exprès pour eux ; l'air devint plus doux, plus parfumé, et le soleil les caressa de ses rayons.

Les Champs-Élysées étaient remplis de femmes à la mode, avides de montrer leurs splendides toilettes, et d'équipages dont le luxe n'a jamais été surpassé, excepté, peut-être, par ceux de la Babylone antique. Mais nos amoureux n'avaient point d'yeux ni de pensée pour tout cela, et ils laissèrent passer toute cette foire aux vanités.

Ils ne parlaient pas beaucoup, et le comte de Charleville tenait la conversation presque entièrement à lui seul. Bientôt il s'étonna qu'Hélène, jadis si sérieuse, si intelligente ne parlât pas. Son fils ne répondait que par monosyllabes. Le comte de Charleville demeura convaincu que les jeunes filles et les garçons n'étaient plus ce qu'ils étaient de son temps.

Fatigué, enfin, de chercher à soutenir une conversation qu'on n'écoutait pas, il tira son portefeuille, y prit quelques papiers et s'enfonça bientôt dans la lecture.

Lorsque la voiture entra dans l'avenue qui borde la Seine, pour la première fois Hélène eut des yeux pour le paysage qui l'entourait.

Le fleuve, comme un miroir, réfléchissait sur sa surface transparente la cime des arbres, les bords verdoyants et les flocons de nuages qui couraient dans le ciel. Le cœur d'Hélène se gonfla surtout d'émotion au chant si doux, si harmonieux des oiseaux ; elle songea à son père, regarda son fiancé qui l'admirait, et ses yeux se mouillèrent de larmes de reconnaissance.

Tout l'horrible passé, les privations, les cruautés auxquelles elle avait été en proie, ses longues souffrances, et plus que tout cela, la persuasion qu'elle avait été que Henri d'Harcourt l'avait oubliée pour une autre, toutes ces pensées traversèrent son esprit, contrastant avec son bonheur présent, et, pour cacher ses larmes, elle fut obligée de baisser son voile.

M. de Charleville était alors trop profondément plongé dans sa lecture pour faire attention à ce qui se passait autour de lui. La vérité est que le capitaine soupçonna que son père somnait.

Une chose du moins était certaine, c'est que le comte ne portait attention ni à ce qui se faisait ni à ce qui se disait dans la voiture,—oubli dont son fils se hâta de profiter.

—Hélène, chère Hélène ! murmura-t-il, en prenant sa petite main dans les siennes, et comprenant avec une délicatesse instinctive ce qui se passait dans son esprit, ne songez au passé que comme à un rêve. Nous ne nous séparerons plus ! Vous êtes pour moi comme la lumière de mes yeux ; je vous aime, je vous adore : à chaque larme que vous versez, mon cœur répond par un soupir. Il est temps qu'aucun nuage, qu'aucun souci ne vienne plus obscurcir votre front, que la joie

résonne à votre oreille et pénètre dans votre cœur.

Ses doigts serrèrent la main qu'ils tenaient, et sa voix s'échappait en un doux murmure de ses lèvres tremblantes.

—Oh ! continua-t-il, si vous saviez, Hélène,—si vous pouviez savoir combien je vous aime, combien j'ai souffert,—à quel point la vie semblait m'avoir été ravie, lorsque vous fûtes enlevée à notre affection ! Puis vint l'effroyable folie, cette illusion terrible, où je voyais devant moi une autre seconde vous-même,—votre portrait vivant ; — mais je le sentais, je l'ai toujours senti, ce n'était qu'un portrait,—un visage sans cœur. Je n'osais avouer même à moi-même les doutes qui m'assaillaient.—Je vous voyais, ainsi que je le croyais, debout dans toute votre exquise beauté, à côté de moi,—vos yeux,—ces yeux si profonds, si doux, regardant dans les miens ; et cependant l'ancien amour était absent de mon cœur, et je tremblais de sentir cette différence que je n'osais m'avouer. Oh ! que j'ai souffert, en silence, dans ces longues nuits sans sommeil, où je luttais contre le doute sans cesse croissant, et où je demandais à genoux à Dieu qui de vous ou de moi était changé. Non, ce que je n'osais pas dire, jamais — jamais vous ne l'imaginerez.

—Cher Henri !

La pression de sa main lui fut rendue, et ses yeux voilés de larmes se levèrent tendrement vers les cieux.

—Mais enfin la lumière a brillé, continua-t-il toujours avec le même accent pénétré, et le doute s'est dissipé. Dès l'instant où mes regards vous aperçurent dès le moment où je revis votre charmant visage, sur lequel brillait comme toujours l'angélique pureté qui m'attira autrefois vers vous,—dès cet instant, Hélène, il n'y eut plus d'hésitation dans mon esprit. Dites-moi donc, mon amie, que vous n'êtes pas changée, que vous ne changerez jamais, et que vous êtes fidèle aux serments que nous nous sommes faits mutuellement autrefois. C'est une vie, chère Hélène, qui dépend des paroles que vous prononcerez.

—La mienne répondra de la vôtre, répliqua-t-elle, en levant vers lui un regard plein de confiance. Désormais, nous ne faisons qu'un, et je vous en prie, que rien ne nous sépare plus.

—Et vous me confierez le soin de votre bonheur.

Un charmant sourire épanouit le visage d'Hélène qui répondait :

—A quel autre, oserais-je le confier ? Pour moi, Henri, il ne saurait y avoir de bonheur sans vous.

—Oh, merci ! murmura le jeune homme, en portant sa main à ses lèvres ; vous bâtissez pour moi un paradis sur la terre—bien plus, quand vous êtes près de moi, je ne puis regarder plus haut.

Hélène ne retira pas sa main, elle jeta les yeux du côté de son oncle, qui dormait toujours.

à continuer.

Avis au commerce français.

Monsieur H. Mahler, 16, rue de la Grande Batterie, Paris, est notre seul agent pour Paris et la France. Il est exclusivement autorisé à recevoir les abonnements et les annonces pour *Morasse, Casanov & Co.*, Propriétaires de la *Gazette de Sorel*.

CE JOURNAL EST EN VENTE AU DÉTAIL, À LA GAZETTE DE SOREL, 10, RUE ST. JACQUES, SOREL, QUÉBEC.

Monsieur J. H. Bates, agent de publicité, 41, Park Row (Bourse de New York), est autorisé à prendre des annonces pour la *Gazette de Sorel* à nos prix les plus modérés.

La Gazette de Sorel.

SAMEDI, 12 JUIN 1880.

La loi-Lynch.

Le deuxième vote de nos députés provinciaux doit faire plaisir à M. Angers, de l'extrême gauche.

Le bill de la *taxe directe* sous forme de timbres, sur tous documents et toutes transactions, vient en effet d'apparaître, sous une forme nouvelle il est vrai, mais au fond, c'est le même bill.

C'est M. Lynch qui a eu la cruauté tâche de présenter cette mesure ministérielle. Il a même pris la peine de déclarer qu'il entendait en être responsable devant le pays. Ah! M. Lynch, quel nom sinistre que le *vôtre*, accolé à une pareille loi! Il mériterait de s'attacher à la loi la plus odieuse, celle de la *taxe directe*.

M. Angers n'y allait pas de main morte, lui. Il ne parlait rien moins que de tailler dans le vif et de taxer en grand.

La nouvelle loi commence par *Lynch* les gens en détail.

C'est toute la différence. Cependant quelle satisfaction d'amour-propre doit être celle de M. Angers à l'heure qu'il est, en voyant que ses remplaçants n'ont pas encore trouvé d'autre moyen de taxer le peuple que l'un de ceux qu'il avait inventé!

Qui sait si même, dans le fond, il ne se sentira soulagé, pour son complet contentement, le même sort que le sien propre en 1878? Cela complèterait sa vengeance.

Mais quel plaisir plus grand encore, pour lui, de voir quelques-uns de ceux qui autrefois ont tant protesté contre le bill de la taxe, voter servilement en faveur, aujourd'hui qu'ils sont grassement récompensés de leur trahison par les faveurs ministérielles, comme MM. Flynn, Piquet, Racicot, Fortin, ces hommes de caractère auxquels les géomètres de l'histoire feront payer cher leurs vénales trahisons!

Autrefois, ils votaient contre le bill-Angers. Aujourd'hui, ils votent pour la loi-Lynch: c'est le même bill au fond.

Ah! que le peuple n'a-t-il dès à présent une occasion de se prononcer sur la popularité de ces tristes sires! Quel plaisir le peuple prendrait-il à leur appliquer de même qu'à tous ceux qui viennent de voter pour cette loi-Lynch, une autre loi-Lynch, bien plus sévère encore!

Langues officielles.

Vantons notre langue, répétons à satiété qu'elle est la première du monde; c'est fort bien, mais cela ne servira pas à grand chose, si nous ne prenons les moyens de la conserver pure parmi nous afin de la transmettre pure à nos enfants.

Elle nous a été laissée par les traités, ou à moins permis qu'elle restât officielle pour notre Province, et c'est un bon point de gagné, car toute langue officielle, ne saurait périr; l'atmosphère officielle est une garantie favorable à sa conservation et à sa pureté.

Aussi, devons-nous tenir bon sur ce point, Canadiens-français. Dans le but d'y aider, nous émettrons une idée qui nous est souvent venue, sans que nous ayons encore eu l'occasion de l'exprimer.

Pourquoi tous les employés publics, canadiens-français, résidant dans des centres français, ne feraient-ils pas leurs rapports officiels en français?

Le gouvernement n'aurait qu'une peine, celle de faire traduire en français les formules de rigueur.

Au lieu d'écorcher l'anglais et d'exécuter les rancœurs des commis du gouvernement, nos employés publics auraient une chance de montrer qu'ils savent écrire leur langue maternelle.

De plus, cela forcerait les chefs de bureaux à Ottawa à avoir des clercs comprenant les deux langues, ce qui est nécessaire.

Et puis, cela donnerait une chance à nos jeunes gens d'obtenir de l'emploi dans les départements.

En effet, on se plaint d'y voir peu de nos compatriotes.

notre idée large et libérale dans toute l'acceptation du mot.

Cela ne contraindrait au gouvernement que quelques frais de traduction, et, ajoutés à ceux de l'abonnement, il n'y aurait pas de quoi s'inquiéter, *and hurt nobody*.

Depuis l'abrogation, à la dernière session du parlement, en avril dernier, de l'acte de l'année 1879, les langues officielles n'ont pas été, dans la province de Québec, le nombre si petit de six.

Parlement Provincial.

Québec, 7.

M. Picard demande si le gouvernement a l'intention de compléter le chemin de culture Trois-Rivières; si non, le gouvernement se propose-t-il d'utiliser la partie de ce chemin qui est déjà construite?

M. Chénier répond que le gouvernement est à l'étude cette question.

M. Gagnon demande si le gouvernement a l'intention de modifier, durant cette session l'acte 31 Vict., chap. 9 afin d'obliger le trésorier de la province de Québec à publier dans la *Gazette officielle* de Québec un état des revenus et des dépenses de la province, semblable à celui que publie le ministre des finances du gouvernement fédéral dans la *Gazette du Canada*?

M. Robertson répond que telle n'est pas l'intention du gouvernement.

M. Gagnon demande si le gouvernement a l'intention de tenir compte à l'avenir de la réduction de \$10,000 sur le salaire des inspecteurs d'écoles que le cabinet Joly a faite pour l'année 1879-80, c'est-à-dire, le gouvernement n'a-t-il l'intention de payer à l'avenir aux inspecteurs d'écoles le même salaire qu'avant l'avancement de M. Joly au pouvoir?

M. Robertson, — Les estimés, lorsqu'ils seront soumis au parlement, répondront à cette interpellation.

M. Langlois (Montmorency) demande la production des documents suivants:

Copie de tous les documents concernant l'affaire ou l'achat de la propriété connue sous le nom de "propriété Trudel," située au coin des rues de la Couronne et Prince Edouard et appartenant au Crédit Foncier du Bas Canada.

Etat indiquant le montant payé jusqu'à cette date, en déductions ou autrement, en à compte des sommes votées par les municipalités pour la construction du chemin de fer Q M O et O.

Etat indiquant la quantité et la valeur du matériel livré au gouvernement par l'hon. M. McGreevy lorsque le gouvernement a pris possession de la section est du chemin.

Copie de tous les documents ayant à la destination de MM. Bradley et Tessier, comme avocats du département du revenu à Québec.

M. Langlois (Portneuf) demande copie de tous les documents concernant le paiement d'un subside à la compagnie du chemin de fer "Montreal Portland & Boston Ry."

Avant l'ajournement de la chambre, M. Chénier souleva une question de privilège et nie les avances d'un correspondant de LA PATRIE qui l'accuse d'avoir refusé de boire à la santé du président de la république française, à un banquet donné au consul de France à Québec.

Québec, 8.

La séance s'ouvre à trois heures.

M. Mathieu dépose un bill pour ratifier une certaine vente faite par M. John Jones à MM. Jean George Crébass et Pierre Rémi Chevalier, le 15 septembre 1878.

M. Lafontaine [Shefford] Bill pour amender les différentes lois concernant le notariat.

M. Beaudet.—Bill pour modifier les lois concernant la compagnie du chemin de fer de la St. Jean.

M. Houde.—Bill pour amender le nouveau le code municipal de la province de Québec.

M. Nelson.—Bill pour constituer un corps politique la compagnie du tunnel du fleuve St. Laurent.

M. Robertson.—Bill pour constituer un corps politique la compagnie du gaz et de l'aqueduc de Sherbrooke.

Bill pour constituer un corps politique la compagnie "International Mining Co."

Bill pour amender de nouvelles lois concernant les dépôts d'argent faits en cour.

M. Nelson.—Bill pour modifier les différentes lois amendant la charte de la ville de Montréal.

M. Wurtel.—Bill pour constituer un corps politique la compagnie "Le Crédit foncier franco-canadien."

M. Lecavalier.—Bill pour constituer un corps politique la compagnie du chemin de fer de Jacques-Cartier.

La chambre se forme en comité général pour discuter certaines propositions de M. Lynch au sujet des honoraires qui devront être payés à l'avenir aux shérifs, registraires, protonotaires et secrétaires de municipalités pour les certificats qu'ils signent.

Ces propositions sont approuvées et un bill, basé sur les dites propositions, est soumis à la chambre.

M. Chénier propose que le commissaire des travaux publics soit autorisé à compléter le pont commencé sur la rivière Ottawa, entre la ville de Hull et

la ville d'Ottawa afin de relier le chemin de fer du Nord au chemin de fer Canada Central et aux autres lignes de l'ouest.

Ces propositions sont approuvées et un bill basé sur les dites propositions est déposé par M. Chénier.

M. Lynch soumet les propositions suivantes concernant les timbres qui devront être apposés sur certains documents:

Qu'il soit résolu:

1o. Qu'on prélève les droits suivants sur les documents, émis par les Comités enregistrés dans les bureaux d'enregistrement et pour chaque recherche faite dans les registres des dits bureaux, savoir:

Sur chaque testament, contrat de mariage et donation, 20 cts.

Sur chaque acte de vente, d'échange, hypothèque pour une somme moindre que \$100, 10 cts, pour toute somme excédant \$100, mais moindre que \$1000, 20 cts; pour toute somme de \$1000 ou au delà, 50c; sur tout autre document enregistré ou produit au bureau d'enregistrement, 20 cts.

Pour toute recherche faite dans les registres des dits bureaux d'enregistrement, avec ou sans certificat, 10 cts.

Ces droits seront payés par la personne qui fera enregistrer ces documents ou qui fera faire des recherches et seront payables par des timbres émis par le gouvernement.

2o. Une taxe de dix cents sera prélevée sur chaque bref de sommation émis par tout cour de circuit, cour de magistrat ou cour de commissaires dans cette province.

3o. Une taxe de dix cents sera prélevée sur chaque billet promissif, reçu liste d'adhésions produit devant aucune cour supérieure, cour de circuit, cour de magistrat ou cour de commissaires dans cette province.

M. Lynch dit qu'un bill basé sur ces propositions aura l'effet de simplifier les différentes lois concernant les timbres et d'augmenter les revenus de la province.

M. Mercier fait observer que le but de projet de loi est d'augmenter les taxes.

Je ne proposerai aucun amendement, ajoute-t-il, mais je laisserai au gouvernement la responsabilité d'augmenter le fardeau des taxes.

M. Gagnon dit qu'en principe, il s'oppose à tout projet de loi dans le but d'imposer de nouvelles taxes. En conséquence, il propose l'amendement suivant:

"Que la chambre ne se forme pas en comité général maintenant, mais qu'il soit résolu: Qu'au lieu d'imposer de nouvelles taxes, il vaudrait mieux retrancher les dépenses inutiles et abolir le conseil législatif."

L'hon. premier ministre souleva une objection en disant que cet amendement est hors d'ordre.

L'Orateur maintient cette objection.

M. Gagnon propose alors, sous forme d'un autre amendement, qu'il n'est pas opportun d'augmenter le fardeau des taxes qui pèsent déjà sur le peuple.

M. Irvine demande quel est le montant que l'on compte percevoir si ces propositions sont approuvées.

M. Robertson répond que ce montant ne sera guère élevé.

M. Lynch dit qu'il est impossible de faire des calculs exacts parce que les rapports des différents départements ne contiennent pas de données suffisantes pour servir de bases à ces calculs.

Je suis responsable de ce projet de loi, ajoute-t-il. La question est soumise à la chambre et je ne puis donner d'autres explications que celles que j'ai déjà données.

Les débats se continuent jusqu'à une heure très avancée et la question était mise aux voix. L'amendement proposé par le député de Kamouraski est rejeté sur la division suivante:

Pour:—MM. Blais, Bouthillier, Boutin, Dupuis, Gagnon, Irvine, Joly, Laberge, Lafontaine, (Shefford), Lafontaine, (Napierville), Langlois, (Portneuf), Langlois, (Montmorency), Marchand, Mercier, Moiré, Poirier, Parent, Rinfat, Ross, Shelton, Watts.—21.

Contre:—Audet, Beaudin, Bergeron, Caron, Champagne, Chénier, Beaudet, Deschênes, Buckert, Duhamel, Flynn, Fortin, Gauthier, Houde, Laboude, Lavigne, Lee, Leduc, Langlois, Lynch, Megann, Mathieu, Marois, Paquet, Piquet, Racicot, Robertson, Robillard, St. Cyr, Wurtel.—29.

La chambre se forme ensuite en comité et les propositions sont approuvées.

Et la séance est levée.

Impressions de voyage.

(Suite.)

New-Castle, N. B., 1er juin 1880.

Monsieur le Rédacteur,

Chatham a l'honneur d'avoir un Evêque catholique. Mgr. Rogers est un homme respecté par tout le monde ici, sans acception de croyances religieuses; il est l'ami de tous, et chaque protestant à qui j'en ai parlé, m'a exprimé le plus profond respect pour lui. Tous admi-

rent chez lui l'esprit conciliant et sympathique, et se plaisent à remarquer qu'il n'établit aucune différence entre protestants et catholiques dans le commerce ordinaire de la vie. Pour un

parti, j'ai fait l'heureuse expérience des hommes affables du saint Evêque. Se trouvant à prendre passage sur le même bateau à vapeur que moi, et ayant appris

de lui que j'étais Canadien-français, il m'a invité à dîner et m'a fait connaître son appartement en français d'une manière simple et amicale. Après dîner, par la parole et l'exemple de sa famille, il me donna quelques encouragements pour que je ne sois pas découragé par les quelques paroles, tant elles me paraissent si vaines. Hélas! il est bien vrai que nul n'est prophète en son pays; car j'ai vécu quarante ans dans le mien, et jamais je n'y eus l'honneur d'être entretenu par un Evêque, et je ne puis m'empêcher de voir dans la décade de Mgr. Rogers à New-Castle, un noble exemple qu'il était suivi au Bas-Canada (ce dont je ne doute pas, bien que je n'en aie jamais fait l'expérience), méritait de l'être, car avec l'évêque de Chatham, les pauvres passent comme les riches et même de préférence.

Chatham renferme 5,000 ou 6,000 habitants et est le centre des affaires de la Rivière Miramichi, se trouvant à 25 milles de son embouchure. C'est un port maritime assez actif, il y a plusieurs scieries. Autrefois, il se construisait beaucoup de vaisseaux de haut bord, mais cette année, il n'y en a aucun en construction. Les quais sont bordés et la rade remplie de vaisseaux de toutes les nations, la plupart sont pavillons norvégiens et suédois; il y en a plus d'une centaine disséminés dans la rivière. Chose remarquable, la présence continue de ces vaisseaux et de leurs nombreux équipages ne donne pas à la ville un aspect plus tapageur que s'il n'y avait aucun vaisseau en rade.

Les deux principaux établissements industriels sont ceux de la maison Muirhead, et de M. Snowball, M. P., qui sont pour ainsi dire l'âme de la ville et du pays environnant, faisant le commerce sur une grande échelle et ayant des scieries considérables.

Deux milles en haut de Chatham, on trouve Douglastown, joli petit village, où il y a encore une scierie importante, et un consulat général de Suède et Norvège.

Remontons encore trois milles et nous voici à New-Castle. Ici les affaires ne sont pas aussi actives qu'à Chatham. A peine avez-vous laissé les quais que vous trouvez en face d'un joli "square" public et d'un superbe hôtel: la *Harbort House*, où le voyageur peut se procurer tout ce qui lui faut en fait de boire et manger, plus un bon lit pour dormir jusqu'à ce qu'il ne craigne pas les rats.

La population de New-Castle est de 1500 environ, la ville est très proprement bâtie, toute en bois. La principale maison de commerce est celle de R. R. Call, Esq., consul américain, et propriétaire des bateaux à vapeur de ligne de la rivière, et agent-général. A titre de digression, je ne permettrai de rapporter un incident tout récent, qui eût pu devenir un accident. M. Call tient bureau au-dessus de ses hangars qui surplombent les pilotes du quai. Vers dix heures du soir, l'autre jour, il était gravement occupé à expédier quelques affaires à son bureau, lorsqu'il vit entrer par la fenêtre un beau

ou jolisson de vaisseau, qui s'est introduit sans cérémonie, est venu lui caresser une jambe sous le nez et s'est ensuite assis à se traîner un passage exécrable sur le plancher. On s'est dit qu'un tel qui le capitaine du vaisseau songe à abriter ses voiles. M. Call descendit rapidement sur le quai et y rencontra le capitaine qui, sans prendre le temps d'écouter les reproches du consul, lui tendit rudement la main en disant, dans la langue peu cérémonieuse des marins: "Où pourriez-vous ces hangars dans le chemin de la navigation?" Il ne se doutait pas, le brave capitaine, que le consul l'avait couru belle....

Newcastle a sur Chatham l'avantage d'être sur le parcours de l'Interocéanique sur la rive N. O. de la Miramichi, tandis que Chatham se trouve sur la rive opposée et à six milles de la voie ferrée. Vis-à-vis New-Castle, il y a trois grands dépôts de scieries, qui donnent beaucoup d'emploi l'été, ainsi que le chargement des vaisseaux; mais l'hiver, les industries sont stagnantes, et une partie de la population n'a d'autre emploi que dans les chantiers en haut de la rivière, ou à la pêche au bar. Cette pêche est assez lucrative, pour que j'en dise un mot en passant. Un sac à mailles au bout d'une longue perche est plongé dans l'eau à travers des trous percés dans la glace. Quelquefois le pêcheur prendra dans une nuit l'air de la nuit seulement que se fait cette singulière pêche pour un valeur de \$20, \$30 et même plus; malheureusement aussi, il sera un mois sans rien prendre. Dans l'un ou l'autre cas, le résultat est étonnant.

Le bar, poisson recherché, se vend ici 12 cents la lb; et il s'en prend d'un poids de 30 lbs. Cette année, la pêche au saumon a été bien retardée par les fraîcheurs du printemps; à l'heure qu'il est, on n'en a pas encore pris. La rivière Miramichi, qui a cent milles de parcours, de son embouchure à sa source, est partant bordée de forêts au saumon; ce qui veut dire que cette pêche est une des grandes ressources de ce pays. On pêche aussi la truite en haut de la rivière.

Un mille en amont de New-Castle, la Miramichi se sépare en deux branches, une au N.-E., et l'autre au N.-O. A cet endroit, il y a une belle lieue appa-

rent à l'hon. P. Mitchell, aux 1410, et où l'on remarque surtout une superbe maison habillée d'or, dont les entrées sont très belles, la toiture d'acier sans doute. Le plateau des deux étages sont aussi habillés, mais surtout l'île d'acier, avec ses balustrades, etc. On descend jusqu'à 500 verges en cet endroit et dans les alentours, on trouve de bonnes années. Cette année, il ne s'en est construit qu'une seule à New-Castle, et les ouvriers sont employés à l'exportation.

A continuer.

Nouvelles Canadiennes.

TEABERRY, poudre nouvelle pour nettoyer les dents, purifier l'haleine et stimuler les gencives—un véritable bijou parmi les articles de toilette. Demandez aux pharmaciens Bruneau & Sylvestre la poudre "TEABERRY." Prix, 35 centes.

RENCONTRE PEU AGREEABLE.—On écrit de Manitoba:

"Le 15 du mois d'août, M. Leduc, inspecteur en chef de la Section 42 (Partie Est) du chemin de fer du Pacifique, Manitoba, a fait la désagréable rencontre d'un ours noir de forte taille. Toute retraite étant impossible, M. Leduc se défendit avec son revolver, seule arme qu'il eut en ce moment. Une première balle fracassa la patte de l'animal qui, se sentant blessé, se mit à bondir sur son adversaire. Comme il allait l'atteindre, une seconde balle le frappa au cœur et le tua. M. Leduc a, par son sang-froid, évité déjà une mort certaine."

VARIÉTÉS.

Anomalie tout-à-fait curieuse: Le mariage se célébra hier tristement dans nos promenades nocturnes autour de nos ornières; c'est bien plutôt à nous de nous plaindre.

—La *Globe* de Paris raconte la singulière aventure suivante arrivée dernièrement à une troupe de voleurs:

Il y a quelques jours un saltimbanque accompagné d'un ours se présentait chez un fermier de Massogros (Lozère) et lui demandait l'hospitalité pour la nuit.

Il n'était pas difficile de loger le saltimbanque, mais il fallut que le cochon de la ferme cédât son étable à l'ours et allât coucher dans une écurie voisine.

Pendant la nuit, trois voleurs, qui avaient précédemment enlevé le cochon et le grès de notre fermier, ouvrirent la porte de la grange; avec précaution ils se glissèrent dans l'étable et se dirigèrent vers le lit du saltimbanque.

Un d'eux entra et, comme il entendait les gémissements du saltimbanque, il se retourna vers ses complices et leur dit: "Attention, il est là!" puis il s'avança pour le faire sortir. Mais l'ours, dérangé dans son sommeil, sauta et se mit à bondir sur le voleur. Le deuxième larron s'avança à son tour; mais le saltimbanque, épouvanté, poussa des hurlements de frayeur, il fut cloué sur place par la peur.

A ces cris, le fermier et le maître de l'ours accoururent. Des trois voleurs, le premier était mort, le deuxième est encore dangereusement malade, quant au troisième en craint pour sa raison.

SOURCE DE WHISKY.—On se demande parfois jusqu'à quel point peut aller et la seule réponse est que la bêtise humaine est insoumise.—Il y a vingt ans, le steamer *Arabian* sombra dans le Missouri avec une cargaison de 600 barils de whisky à bord. Depuis, le courant du fleuve ayant changé, le lit fut déplacé et l'endroit où le steamer avait sombré est devenu aujourd'hui terre ferme, l'épave est enfoncée à plus de 40 pieds.

Le propriétaire du terrain songea, il y a peu de temps, à établir une espèce de paillis artificiel et fut stupéfait d'obtenir au lieu d'eau un vieux whisky délicieux. Le bruit de cette source inépuisable se répandit et, comme l'expérience se poursuivait, l'heureux propriétaire vendit ses terrains à des prix fabuleux, les naïfs acheteurs croyant réellement à une source de whisky inépuisable. Cependant, tout à un terme et certains vifs habitants se souvinrent du naufrage de l'*Arabian*; les spéculateurs de terrains, désespérés, pourraient largement consommer "le produit liquide de leurs, afin d'oublier la ruine de leurs folles espérances.

—Un ponce cube d'or vaut \$120; un pied cube, \$362,880, une verge cube \$9,297,762. Ce calcul est basé sur l'once d'or à \$18.69. Au commencement de l'ère chrétienne il y avait dans le monde alors connu une valeur de \$172 millions en or, qui a diminué jusqu'à la découverte de l'Amérique, époque à laquelle cette valeur ne s'élevait plus qu'à \$57,000,000.

Depuis la découverte du Nouveau-Monde la quantité d'or n'a fait qu'augmenter et aujourd'hui elle est estimée à \$6,000,000,000.

Maintenant si on réduit cette somme et un lingot unique ce lingot ne ferait qu'un cube de 26 pieds.

La ville de Lisbonne se prépare à fêter le centenaire de Camões, le célèbre poète qui a chanté la gloire de son pays, les exploits et les découvertes de Vasco de Gama.

Cette fête aura lieu le 10 juin.

STATISTIQUE ALARMANTE.—La population en France diminue d'une manière alarmante. Il est démontré que

dans la classe des commerçants et des paysans à Paris, il est rare de voir plus qu'un enfant par famille. La statistique prouve qu'en général il y a 37 enfants par 25 familles.

Neurologie.

Nous avons la douleur d'apprendre la mort de M. Cyrille Paradis marchand, maître de la paroisse de St. Guillaume. Il a succombé le 9 au matin à une attaque de dyspnée d'apoplexie. Possédant l'estime générale de ses concitoyens, ce libéral de la vieille roche laissa un grand vide dans cette localité.

Nous offrons nos sincères condoléances à sa famille.

Le 7 juin 1880, est décédé à l'âge de 79 ans, l'hon. Jean Casimir Bruneau, juge au retrait de la Cour Supérieure. L'hon. M. Bruneau était le père du Dr. A. Bruneau de cette ville, beau-père de feu le juge P. A. Doucet, et de M. Caspar Doret, notre laborieux et intelligent auteur des comptes publics, et de Mme veuve E. Bruneau de cette ville. Ses funérailles ont eu lieu, jeudi, le 10 courant.

ANNONCES NOUVELLES.

A. Leblond de Brumad, Enseignant à quelques professeurs de l'Ecole Normal, de l'Université de la Nouvelle-France, etc., prépare, à des prix modérés, les jeunes gens qui veulent passer leur examen préparatoire à l'Ecole de Droit ou de la Médecine. Il enseigne également l'Alphabet, l'Alphabet, l'Alphabet, etc.

251, rue St. Denis, Montréal.

12 mai 1880.—3m.

Consommation guerrière.

Un vieux médecin, retiré de la pratique, ayant observé que les consommateurs d'opium, de la fumée d'un remède végétal, simple pour la guérison rapide et permanente de la consommation de la bronchite, en catarrhe de l'estomac et de toutes les affections de la gorge et des poumons ainsi que pour la guérison positive et radicale des affections nerveuses et de tous les maux de nerfs, après avoir fait l'expérience de milliers de cas opérés par ce remède, a cru qu'il était de son devoir d'en faire part à l'humanité souffrante. Pour cette raison, il a écrit le livre de son expérience, avec l'assurance de son succès, et le livre de part à tous ceux qui désirent cette recette en allemand, en français ou en anglais avec pleine direction pour la préparation et l'usage. Envoyez par la poste à tous ceux qui adressent leur application, avec l'adresse postale, et le nom de ce journal à W. W. Stern, 149 Power's Block, Rochester, N. Y.

1er mai 1880.—15 juin à 10c.

On demande

Un apprenti cordonnier. S'adresser à LOUIS ST. JACQUES.

Au marché à la St. Jean.

8 mai 1880.—Jno.

Propriété à vendre

Une magnifique maison de 30 x 24 avec un terrain de 12 pieds de profondeur sur 33 de front, située au coin de la rue St. Laurent, sur la 3e et 4e rue. Il y a un arceau sur cette maison, une autre lisse servant de hangar, de 24 x 15. Le site est très avantageux pour le commerce. Conditions libérales.

S'adresser à LOUIS ST. JACQUES.

Sorel, 9 juin 1880.—Jno.

LIBRAIRIE

PAYETTE & BOURGVAULT,

250, RUE ST. PAUL, 250,

MONTREAL.

LIVRES

POUR LA

